

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 25 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois le 25 mai 2023 à 19h15, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de Monsieur .Éric BONNET, Maire, suivant convocation du 16 mai 2023

Présents : BONNET Éric, MORLAAS Pascal, AUBIAN Jean Bernard, DUPUY Sylvain, ABADIE Éric, BARBE Maryline, LACAZE Stéphane, SAINT VIGNES Maryse, SOENEN Antoine, BOUE Emilie, DARNAUD Didier

Secrétaire de séance : Maryse SAINT-VIGNES

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 23 MARS 2023 ET 20 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal APPROUVE les procès-verbaux.

DELIBERATION : SM3V : AVIS D'ADHESION COMMUNE POUR COMPETENCE FOURRIERE-REFUGE POUR CHIENS ET CHATS

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 21 mars 2023.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de reconduire cette procédure suite à l'impossibilité des services de la Sous-Préfecture de produire l'Arrêté Préfectoral, une note d'incidence étant prévue par l'article L.5211-39-2 du CGCT, et n'ayant pas été fournie lors de la première demande d'adhésion.

Cette assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la commune de FLAMARENS (32340).

Cette commune souhaite confier au Syndicat sa compétence dans le domaine de la création et la gestion d'une fourrière animale.

Le Maire précise qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis de tous les organes délibérants des membres du Syndicat (Communes et Communauté d'Agglomération et de Communes). Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : SIGNATURE CONVENTION CENTRE DE GESTION POUR LA MEDECINE DE PREVENTION

Dans une délibération du 4 juin 2019, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé d'appliquer une tarification complémentaire à l'acte du service de Médecine en sus de la cotisation additionnelle.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention d'adhésion pour les suivis de l'état de santé des agents par le pôle « bien vivre au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion			
Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : AMENAGEMENT CHEMIN BELLEVUE – BUSAGE BORDURE ROUTE DEPARTEMENTALE N°150

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un aménagement est à effectuer « Chemin Bellevue ». Ces travaux consiste à la réfection du fossé sur la RD n° 150 (curage) +mise en place d'une buse en bordure de fossé de 24 ml et pose d'une buse armée pour traversée de Chemin communal de Bellevue de 16ml.

Monsieur le Maire fait part d'un devis reçu du Syndicat Mixte des Trois Vallées. Ce montant de ces travaux s'élève à 6 645 € TTC.

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet			
Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - AMENAGEMENT CHEMIN BELLEVUE – BUSAGE BORDURE ROUTE DEPARTEMENTALE N°150

Vu la délibération N° 22/2023 adoptant à l'unanimité le projet d'aménagement chemin Bellevue par la à la réfection du fossé sur la RD n° 150 (curage) +mise en place d'une buse en bordure de fossé de 24 ml et pose d'une buse armée pour traversée de Chemin communal de Bellevue de 16ml.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % du montant des travaux TTC, soit 6 645 €.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de :

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT - AMENAGEMENT CHEMIN BELLEVUE – BUSAGE BORDURE ROUTE DEPARTEMENTALE N°150

VU la délibération N° 22/2023 adoptant à l'unanimité le projet d'aménagement chemin Bellevue par la à la réfection du fossé sur la RD n° 150 (curage) +mise en place d'une buse en bordure de fossé de 24 ml et pose d'une buse armée pour traversée de Chemin communal de Bellevue de 16ml.

VU la délibération n° 23/2023 relative à la présentation d'une demande de subvention auprès de la Sla de Masseube,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Aménagement Chemin Bellevue	: 6 645 €	Conseil Départemental (50%)	: 3 322,50 €
		Autofinancement (50%)	: 3 322,50 €
TOTAL DEPENSES HT	6 645 €	TOTAL RECETTES	6 645 €

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : MISE EN PLACE D'UNE TELESURVEILLANCE A LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'une télésurveillance à la station d'épuration afin de prévenir les possibles pannes et une réactivité plus importante de l'entreprise gérant la maintenance.

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise de maintenance BATI CONSEIL :

Option : Ingénierie et Programmation Nouvelle Installation : 750 € HT
Forfait déplacement : 180 €

Soit un coût HT de 930 €.

Le Conseil Municipal APPROUVE le devis

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS

La commission cimetièrre se retrouve le jeudi 15 juin 2023 à 14h00 à la mairie.

La commission plan de sauvegarde se retrouve le mercredi 31 mai 2023 à 19h00 à la mairie.

La commission traversée du village se retrouve le jeudi 20 juillet 2023 à 19h00 à la mairie.

INFORMATION PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) – ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le PLUi qui va passer en compétence communauté de Communes en 2026.

La loi Climat et résilience votée en Août 2021 donne obligation à notre société de lutter contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, plusieurs sujets prépondérants s'imposent dont celui de l'urbanisme et plus précisément de la perte des ENAF.

L'élaboration du Scot de Gascogne s'est basé sur cette loi et les directives gouvernementales fixent un objectif de zéro artificialisation nette à terme de 2040.

Des études et bilans sur les surfaces artificialisées de toutes les communes du Gers et de Val de Gers ont été établis. Il en ressort que Saint-Jean-Le-Comtal, comme les 40 autres communes de catégorie 5 de Val de Gers ne doit pas consommés plus de 10 000 m² de surface urbanisée d'ici 2040, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2021.

Vu la consommation déjà faite à ce jour, il sera impossible de respecter cet objectif.

Le Conseil Municipal espère fortement une évolution des textes et/ou une souplesse dans la distribution des surfaces artificiables au sein de Val de Gers pour le développement raisonnable de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Fibre optique : FREE met la fibre optique sur le chemin du Château et Impasse Enjanouari en ligne enterrée.

Madame BARBE Marilyne demande jusqu'à quand le village sera en zone blanche.

2 – Fête des jeux : 11 juin 2023 qui se déroulera à Saint-Jean-Le-Comtal sur l'aire de jeux, terrain de foot et salle des fêtes. Cette manifestation sera assurée par les animateurs de Val de Gers.

3 – Hangar municipal : Il faut faire intervenir le plombier pour le déplacement de la cuve de gaz.

4 – Monsieur AUBIAN est allé à la réunion « Commission Assainissement Collectif » présentant le dispositif d'aides bonifiées exceptionnelles affecté aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration. Dans notre cas, une subvention à hauteur de 30 % peut nous être allouée.

Durant cette réunion, l'Agence Adour-Garonne a également précisé des subventions possibles sur la revégétalisation (cours d'école, parking...). Des aides peuvent apporter à hauteur de 50 % par l'Agence Adour-Garonne et 30 % de l'État (DETR).

5 – Madame BARBE fait une intervention concernant « Eté Jeunes ». Dorénavant, il y aura 1 semaine au printemps, 2 semaines en juillet et 1 semaine en automne.

6 – Mr LACAZE demande s'il est possible de poser une paillasse extérieure à la ginguette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Eric BONNET



